

RN12 – Parti d'aménagement entre Alençon et Fougères – Étude d'opportunité

Comité de Pilotage n°3 du 14 mai 2014 à Aron

PARTICIPANTS					
Nom	Organisme	Fonction	Excusé	Présent	Diffusé
M. GOBIN Claude	Sous-Préfecture de Mayenne	Sous-Préfet		×	×
Mme VALADE Isabelle	DREAL Pays de la Loire	Chef du Service Intermodalité Aménagement Logement		×	×
M. LE MOING Stéphane	DREAL Pays de la Loire	Responsable Division Maîtrise d'Ouvrage		×	×
M. HAUGOMAT Cédric	DREAL Pays de la Loire	Responsable opérations routières		×	×
Mme ROBERT	INGEROP	Chef de projet		×	×
M. DELAUNAY Bernard	Javené	Maire		×	×
M. LAGREE J.L.	Beaucé	Maire		×	×
Mme BROSSAULT Brigitte	Beaucé	Adjointe		×	×
M. LIGOT Gilles	Vautorte	Maire		×	×
M. HAMEAU Viviane	Saint -Pierre des Landes	Maire		×	×
M. LEMONNIER Gérard	Ernée	Maire		×	×
M. BECHU Christophe	Ernée	Adjoint		×	×
M. DUPLAINE Loïc	Pré-en-Pail	Adjoint		×	×
M. CHATAIGNER Pierre	La Pellerine	Maire		×	×
M. FEUVRIER Louis	Fougères	Maire		×	×
Mme POMMEREUL	Fleurigné	Maire	×		×
Mme LANGLAIS	Fleurigné	Conseillère municipale		×	×
M. GUERIN	Fleurigné	Adjoint		×	×
M. BOISSEL	Fleurigné	Adjoint		×	×
M. DOYEN	Parigné-sur-Braye	Maire		×	×
M. CHARDRON	Montenay	Maire		×	×
M. FORET Pierre	Aron	Maire		×	×

PARTICIPANTS					
Nom	Organisme	Fonction	Excusé	Présent	Diffusé
Mme MONSIMIER M.D.	Aron	Adjointe		×	×
M. LECOURT	St-Cyr-en-Pail	Maire		×	×
M. ROCTON	Le Ribay	Maire		×	×
M. DELAUNAY	Javené	Maire		×	×
M. GENEST	Marcillé-la-ville	Adjoint		×	×
M.MONCEAU	St-Georges Buttavent	Adjoint		×	×
M. DESHAYES	La Selle en Luitré	Maire		×	×
M. TRAVERS	La Selle en Luitré	Adjoint		×	×
M. MALZIS	Javron-les-Chapelles	Adjoint		×	×
M. RICHARD Jean-Louis	Gandelain	Maire	x		x
M. Bernard Daniel	Pacé	Maire	x		x
M. DEVIENNE Pascal	Damigny	Maire	x		x
M. AÏVAR	Valframbert	Maire	x		x
Mme FOUQUET Viviane	La Lacelle	Maire	x		x
M. LAUNAY Sylvain	Lonrai	Maire	x		x
M. LEBLANC Albert	CC de l'Ernée	Président		×	×
M. SOUTIF Patrick	CC Le Horps-Lassay	Président		×	×
M. MARBOEUF Bernard	Fougères Communauté	Président		×	×
M. ZAMORD	Fougères Communauté	DGS		×	×
Mme PECULIER	CA 53	Elue Nord-Ouest et Centre		×	×
M. BARREAU	CA 53	Elu Nord-Est		×	×
M. GÖREN Elif	CA 35	Chargée de mission		×	×
M. DESROZIERS Michel	CCI St Malo Fougères	Président délégation et Président Association AFDD		×	×
M. TURMEL Jean-Louis	CCI St Malo Fougères	Responsable pôle industrie et aménagement		×	×
Mme AMBROISE Huguette	CCI de la Mayenne	Présidente Commission Aménagement du Territoire		×	×
M. GALEANU Philippe	CCI ALENCON	Directeur Département Appui aux territoires		×	×
M. LENOIR		Sénateur de l'Orne	x		X
M. MORAUD	Préfecture de l'Orne	Préfet de l'Orne	x		x

PARTICIPANTS					
Nom	Organisme	Fonction	Excusé	Présent	Diffusé
M. JARDIN Hugues	Sous-préfecture Fougères	Secrétaire Général		x	x
M. BOGAERT Eric	DREAL Basse-Normandie	Responsable d'opérations routières	x		x
M. BARBERA Pierre	DDTM 53	Directeur adjoint		x	x
M. LEROYEN Philippe	DDTM 53	Chef de pôle		x	x
M. MALENFANT Thierry	DDTM 53			x	x
M. ROZE Daniel	DDTM 35			x	x
M. ROUSSEL Didier	DDT 61	Directeur adjoint		x	x
Mme FREARD Maud	CG 53	Chargée d'études agriculture et aménagement foncier		x	x
Mme BAZUREAU Nadia	CG 53	Directrice de l'économie et du développement local	x		x
M. EWALD Pierre	CG 35	DGTI		x	x
M. MUNIER Jacques	CG 61	Chef de service Grands Projets		x	x
M. LAMBERT	CG 61	Président du CG61	x		
M. MONHÉE	CG 61	Président de la Commission des Routes et des Transports	x		
M. LETENDRE Evan	CR Bretagne	Chargé des opérations en ingénierie routière		x	x
	CR Basse-Normandie	Direction des Transports	x		x
M. BOUDAUD Jean-Roger	CR Pays-de-la-Loire	Chef du pôle Infrastructures et mobilités durables	x		x
M. ENFRIN Christian	ARS Bretagne – DT35	Ingénieur d'études sanitaires	x		x
M. LANCRY	ARS Basse-Normandie	Directeur	x		x
M. BOURGOIN Eddy	ARS Basse-Normandie	DT 61 – Ingénieur d'études sanitaires	x		x
Mme DUCLOS Gaëlle	ARS Basse-Normandie	DT 53 – Responsable du département SSPE	x		x
Mme QUEVILLON Sophie	DRAC Basse-Normandie	SRA – Conservateur du patrimoine en charge de l'Orne	x		x
Mme VILLARD-LE TIEC Anne	DRAC Bretagne	SRA – Conservateur en Chef du patrimoine	x		x

La réunion est introduite par M. Claude GOBIN, Sous-Préfet de la Mayenne.

L'objectif du présent COPIL est la restitution de la phase de concertation publique et la présentation des enseignements à en tirer pour la définition du parti d'aménagement de la RN12. INGEROP et la DREAL présentent, à l'aide d'un diaporama :

- Le rappel des objectifs et de l'historique de l'étude d'opportunité du parti d'aménagement de la RN12,

- Le rappel de la restitution de la phase de consultation des acteurs locaux (pour les secteurs 1 à 4),
- La restitution de la phase de concertation publique (secteurs 1 à 3),
- Les priorités d'aménagement à l'échelle de l'itinéraire,
- Les conclusions sur la concertation,
- Les suites de l'étude et le calendrier.

Echanges tenus après le rappel de la restitution de la consultation des acteurs locaux et celle de la concertation publique :

M. DEROZIERS, Président de l'Association Alençon – Fougères – Dol Demain, intervient en début de réunion pour exprimer son regret quant à l'organisation d'un COPIL un mercredi, jour de session parlementaire. Les élus parlementaires concernés par la RN12 sont absents ; la session d'aujourd'hui porte notamment sur l'écotaxe.

M. FEUVRIER - Maire de Fougères : la restitution de la consultation des acteurs locaux est trop courte. Pour Fougères, on ne dit pas qui était pour le contournement nord de Beaucé et qui était pour le contournement sud.

→ La DREAL précise qu'il s'agit d'un rappel des éléments présentés au COPIL du 10 juillet 2013.

M. DOYEN, Maire de Parigné-sur-Braye : il n'était pas présent au COPIL de juillet 2013 car n'était pas maire à l'époque et ne sait pas si c'est la déviation courte où longue de Mayenne qui a été retenue. En outre pourquoi maintenir une déviation si la chambre agriculture est défavorable ?

→ La DREAL précise que le bilan de la concertation (globale) sera transmis au Ministère, pour l'aider à définir le parti d'aménagement de la RN12. Dans ce bilan, on tient compte de tous les avis. A ce stade il n'y a pas de choix de fuseau, mais de principe de déviation.

M. DUPLAINE Adjoint au maire de Pré-en-Pail : la variante sud-courte proposée pour Pré-en-Pail, voulue par la municipalité précédente, est irréalisable techniquement.

→ La DREAL explique que le parti d'aménagement définira les agglomérations qui seront déviées. La question des fuseaux/variantes sera reposée dans le cadre des études préalables à la DUP .

M. LECOURT - Maire de Saint-Cyr-en-Pail : Pourquoi ne propose-t-on pas une déviation pour Saint-Cyr-en-Pail ?

→ La DREAL rappelle que le choix des agglomérations pour lesquelles une déviation est étudiée dans le parti d'aménagement a été acté au COPIL d'octobre 2010.

M. BARREAU – Chambre d'Agriculture de la Mayenne : demande qu'il soit tenu compte de l'avis de la Chambre et rappelle que 1000 ha de terres agricoles disparaissent chaque année en Mayenne du fait de l'urbanisation.

→ La DREAL rappelle que l'avis des Chambres est bien pris en compte dans le cadre du bilan de la concertation et que les Chambres seront associées dans les phases ultérieures d'études, comme c'est le cas sur les projets d'infrastructures en Mayenne.

M. ROCTON - Maire du Ribay : Une déviation nord du Ribay serait plus facile et plus évidente en termes de fonctionnement. Comme la Chambre d'Agriculture, il insiste sur la limitation des emprises foncières.

M. LEMONNIER – Maire d'Ernée : Se réjouit que la déviation d'Ernée apparaisse comme une priorité et que le fuseau sud-court soit acté de façon consensuelle. Il rappelle que la commune est prête pour ce contournement et que les acquisitions foncières nécessaires sont déjà quasiment réalisées.

→ La DREAL rappelle que, si la déviation d'Ernée est retenue au parti d'aménagement de la RN12, les variantes (sud comme nord) devront être étudiées pour la réalisation de l'étude d'impact et du dossier DUP. Ils feront alors l'objet d'une phase de concertation publique formalisée au titre de l'article L300-2 du code de l'urbanisme.

M. CHATAIGNER - Maire de La Pellerine : 2 créneaux de dépassement sont proposés à l'ouest, dont 1 sur La Pellerine ; ils sont proposés là où il est aisé de doubler. Il n'y a pas de proposition de créneau dans le secteur de la Cimette (La Chapelle Janson).

→ La DREAL explique que la localisation des créneaux de dépassement répond en premier lieu à une logique d'itinéraire : on définit une capacité globale et non locale de dépassement. Elle est également conditionnée par la faisabilité.

M. GUERIN, adjoint à Fleurigné : Sur Beaucé, 2 possibilités, un fuseau sud-court ne permettant pas la déviation de Fleurigné et un fuseau sud-long déviant Fleurigné mais proche des habitations

→ La DREAL rappelle que, comme pour la déviation d'Ernée, si le parti d'aménagement retient la déviation de Beaucé, la question des fuseaux sera réexaminée dans le cadre des études préalables à la DUP. Néanmoins, les observations émises lors de la consultation des acteurs locaux et la concertation publique ont bien été entendues.

Madame AMBOISE BOUVIER – CCI de la Mayenne : Elle regrette l'absence de créneau de dépassement entre Ernée et Mayenne.

→ La DREAL rappelle que la localisation des créneaux de dépassement répond en premier lieu à une logique d'itinéraire. Le diagnostic des capacités de dépassement (physiques et temporelles) avait été présenté lors des ateliers techniques de 2012. Il ressort qu'entre Ernée et Mayenne, le trafic est peu élevé (de l'ordre de 7 000 véh/j) et qu'il existe des possibilités physiques de dépasser, ne justifiant la réalisation d'un créneau de dépassement sur cette section.

M. DOYEN, Maire de Parigné-sur-Braye : Pourquoi étudie-t-on plusieurs fuseaux ? C'est une perte de temps.

→ La DREAL explique que l'étude des fuseaux est nécessaire réglementairement et pour le public. Il faut présenter plusieurs solutions et montrer que le projet retenu est le meilleur compromis, du point de vue de l'environnement, du trafic, du milieu humain, etc.

M. LIGOT – Maire de Vautorte : Concernant la section entre Ernée et Mayenne, les conséquences des contournements d'Ernée et de Mayenne et les mises à 2x2 voies risquent de conduire à un transfert du trafic depuis l'autoroute.

→ La DREAL explique que les prévisions de trafics à terme présentées dans le dossier de concertation prennent bien en compte les aménagements proposés. Les risques de transfert depuis l'autoroute ont donc été intégrés. Concernant la mise à 2 x 2 à terme de la RN12, il s'agit aujourd'hui de proposer des aménagements neufs compatibles avec cette mise à 2 x 2 voies mais le parti d'aménagement qui sera défini prochainement porte bien sur une route bidirectionnelle.

M. DOYEN, Maire de Parigné-sur-Braye souligne que les éléments d'expression du public sur sa commune ont bien été repris dans la restitution de la concertation.

Mme LANGLAIS, Maire de Fleurigné : les éléments présentés aujourd'hui seront-ils transmis au public ?

→ La DREAL précise que le bilan de la concertation (globale) sera transmis aux communes et acteurs locaux qui pourront assurer le retour d'information auprès de leurs concitoyens.

M. CHARDRON, Maire de Montenay : Plusieurs accidents se sont produits au carrefour avec la RD247 (Les Ormeaux) et des aménagements ont été réalisés par le département de la Mayenne. Y-aura-t-il une cohérence entre les travaux du département et ceux de l'Etat ?

→ La DREAL explique que, s'agissant de travaux réalisés sur une RN, la DIRO, en tant que gestionnaire de l'infrastructure, a dû être consultée. L'intervention du Conseil Général a certainement eu un caractère d'urgence.

Après vérification, INGEROP confirme que le carrefour des Ormeaux est inclus dans les aménagements de sécurisation de carrefour du scénario 2 (et 3) sur Montenay.

M. DESROZIERS– Beaucé : S'il est prévu un contournement nord de Beaucé, avec en continuité le contournement nord de Fougères, il se pose le problème de la traversée de la forêt de Fougères. La perspective de réalisation est alors de 50 ans !

M. FEUVRIER - Maire Fougères : On annonçait dans les réunions précédentes le choix du parti d'aménagement à la mi-2014. Qu'en est-il réellement ? Quel sera le calendrier ultérieur ? Quand seront lancées les études DUP des déviations ?

→ La DREAL précise que la question du grand contournement de Fougères émane du public et non de l'étude du parti d'aménagement. Elle rappelle que la population est très partagée sur les fuseaux proposés, ce qui donne tout son sens à cette étude de fuseaux.

Le dossier d'étude du parti d'aménagement sera transmis en juin 2014, avec le bilan de la concertation, au Ministre des Transports, qui prendra sa décision dans un délai non connu à ce jour. La DREAL ne peut donc s'engager sur un calendrier, d'autant que la faisabilité des projets d'infrastructure est conditionnée par le financement (dépendant lui-même de la mise en œuvre de l'écotaxe).

Elle précise toutefois qu'en décembre 2013, le préfet de région, dans le cadre du volet mobilité du Contrat de Plan Etat Région à venir, a proposé une somme à valoir pour l'aménagement de la RN12 (aménagements urgents, acquisitions foncières, études du contournement d'Ernée). Aujourd'hui, le CPER n'est pas abouti car le gouvernement n'a pas de visibilité sur les modalités de financement des infrastructures compte tenu des réflexions en cours sur l'écotaxe poids lourds.

M. MARBOEUF, Président de Fougères Communauté : Quel est le calendrier de validation du CPER ? Il est important que le Ministre fasse des choix clairs et rapides pour qu'ils puissent être intégrés dans le prochain CPER. Il a été précisé que la SAFER serait missionnée dès le choix du parti

d'aménagement pour la constitution des réserves foncières ; il est donc urgent que ce parti d'aménagement soit validé.

→ La DREAL prend acte de la volonté locale qu'une décision soit rapidement prise sur le parti d'aménagement de la RN12. Cette volonté sera précisée au ministre dans le cadre de la transmission du dossier de parti d'aménagement et du bilan de la concertation.

M. LAGREE, Maire de Beaucé : S'étonne qu'on ne précise qu'aujourd'hui le fait que le financement soit lié à l'écotaxe. Le département de la Mayenne paraît avoir une longueur d'avance sur l'Ille et Vilaine quant à l'inscription budgétaire des aménagements de la RN12 aux CPER. S'interroge sur le calendrier des phases ultérieures.

→ La DREAL rappelle les difficultés financières de l'AFITF (Agence de financement des infrastructures de transport de France). La mise en place de l'écotaxe avait bien pour objectif de financer l'AFITF.

La DATAR, qui pilote la définition des prochains CPER, avait demandé que les Préfets transmettent leurs propositions pour le volet mobilité des CPER en décembre 2013, ce qui a été fait en Pays de la Loire. En Bretagne, la démarche a été impactée par les échanges et la signature du Pacte d'Avenir pour la Bretagne.

Par ailleurs, l'inscription d'un projet au CPER est lié à l'effort de cofinancement des collectivités en complément du financement de l'Etat : si un projet routier présente un intérêt national fort, l'engagement financier sera important ; s'il est d'intérêt local, l'implication des collectivités devra être plus importante.

→ M. Le Sous-Préfet rappelle qu'une somme à valoir a été demandée pour le CPER pour l'aménagement de la RN12 (aménagements urgents, acquisitions foncières, études de la déviation d'Ernée) pour la région Pays de la Loire.

M. GUERIN, adjoint à Fleurigné : Ne peut-on pas réaliser des études avant que le CPER soit finalisé ?

→ La DREAL explique que son mandat se termine à la réalisation du bilan de la concertation. Pour lancer les études ultérieures, il est nécessaire que le parti d'aménagement soit validé et que les modalités de financement au CPER soient validées.

Madame LANGLAIS, Mairie de Fleurigné : Que dit-on aux habitants concernés par un fuseau ? Quelle visibilité peuvent-ils avoir ?

→ La DREAL précise qu'elle n'a pas de visibilité calendaire à ce jour.

→ M. Le Sous-Préfet, confirme cette absence de visibilité et précise qu'il est nécessaire de faire acter rapidement le parti d'aménagement par le Ministre, et de trouver les financements nécessaires aux premiers aménagements et études.

Conclusion après les échanges avec les participants :

Sur la base des études réalisées, de la consultation des acteurs locaux et de la concertation du public, les éléments qui seront remontés au ministre en charge des Transports pour décision sur le parti d'aménagement de la RN12 seront les suivants :

- Scénarios 2 pour l'ensemble de l'itinéraire

- Scénario 3 pour les agglomérations de Beaucé, Ernée, Mayenne et Pré-en-Pail avec les priorités suivantes :
 - Déviation de Beaucé et d'Ernée : priorité de premier ordre
 - Déviations de Mayenne et Pré-en-Pail : priorité de second ordre

Monsieur le Sous-Préfet de Mayenne conclut en remerciant l'ensemble des participants. Il rappelle que la restitution de la concertation sera transmise au Ministre en juin, ainsi qu'à l'ensemble des collectivités et acteurs locaux, qui pourront le soumettre à leurs administrés.

Il insiste sur deux points :

- **Pour les déviations d'agglomération retenues au parti d'aménagement, les fuseaux présentés ne sont pas figés et seront réétudiés dans le cadre des études préalables à la DUP,**
- **Il est nécessaire que le parti d'aménagement soit acté rapidement par le Ministre en charge des transports.**